

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	8 (1870)
<b>Heft:</b>	16
<b>Artikel:</b>	Mémoires de l'abbé François-Stanislas-August Verner de Dambach
<b>Autor:</b>	Verner de Dambach, François-Stanislas-Auguste
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-180828">https://doi.org/10.5169/seals-180828</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

née voit se créer à Lausanne une ou deux classes primaires, ensorte que, de ce côté encore, les besoins grandissent de jour en jour. Mais, la place manque, les salles sont remplies.

Cet état de choses ne doit pas nous inquiéter. L'intensité des besoins est telle que personne ne songe plus à reculer devant les sacrifices qui s'imposent à nous; la commune de Lausanne et l'Etat vont rivaliser pour doter notre ville, par excellence la ville des études, de bâtiments scolaires convenables, les seuls palais qu'un peuple républicain et libre puisse et doive se donner.

Monsieur le Rédacteur,

Lecteur assidu de votre journal, je viens de lire avec plaisir les deux colonnes consacrées dans le numéro de hier, à l'aventure arrivée il y a quelques jours à quatre jeunes gens de notre ville et dans laquelle le bateau à vapeur le *Bayard* a rendu un service signalé.

Mais ce que plusieurs personnes ignorent peut-être, c'est que le *Bayard* est une propriété particulière appartenant à M. E. de Saugy, lequel, à la première nouvelle de la disparition de la *Courageuse*, ordonna de chauffer son bateau pour venir au secours de l'embarcation. Malheureusement l'approche de la nuit et le manque d'indication précise empêcha toute recherche pour ce soir-là. Mais le lendemain, sur la demande des parents, le petit vapeur chauffant de nouveau n'hésita pas à traverser le lac, malgré une forte bise et fut assez heureux pour ramener sains et saufs les petits navigateurs.

Malgré la présence des deux bateaux à vapeur actuellement à Ouchy, ne serait-ce pas le moment de réclamer à qui de droit la construction pour notre port d'un bateau de sauvetage, tel qu'il en existe dans presque toutes les villes riveraines du lac. Les hommes courageux ne manquent pas à Ouchy, ils en ont fait preuve à plusieurs reprises, mais le manque d'embarcation solide a rendu quelquefois les sauvetages très difficiles.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Lausanne, 10 avril 1870.

V. P.

On rencontrait fréquemment, il y a trois ou quatre ans, sur la place d'armes de Lutry ou sur les bords du lac, un personnage à l'aspect assez étrange; vêtu ordinairement d'une robe de chambre et d'un bonnet fourré, on eût dit J.-J. Rousseau en habit d'Arménien. Ce vieillard avait été grand amateur de musique; et dans les dernières années de sa vie, tombé dans l'enfance, la musique était encore son unique récréation; mais elle devint chez lui une manie. Il avait dans sa chambre un harmonium auquel il attachait le plus grand prix, et sa guitare ne le quittait jamais; il en jouait au lit, il en jouait à la promenade, il en jouait partout.

L'abbé Dambach allait s'asseoir au hazard au coin d'une rue, sur la grève, au pied d'un arbre, au bord d'un sentier pour chanter quelque romance en s'accompagnant de son instrument.

Là, entouré d'enfants, en butte à leurs espiègleries, à leurs questions indiscrettes ou fuites, il ne se déconcertait point; il chantait toujours, répondait avec politesse, amabilité, prenait les choses par le bon côté, et laissait couler le temps.

Vivant dans une monotone uniformité, il faisait chaque jour les mêmes promenades, jouant ou chantant les mêmes airs et racontant sans aigreur et sans plaintes les nombreux épisodes d'une carrière agitée, parsemée de luttes, de souffrances et de déceptions.

Le soir, on le voyait se diriger à pas lents vers la cure de Lutry où il avait été affectueusement accueilli, et où il jouissait d'une véritable vie de famille.

Nos lecteurs seront sans doute étonnés d'apprendre que cet infortuné vieillard était petit-fils du grand Frédéric. Il a laissé des mémoires manuscrits que M. le pasteur R. a bien voulu nous communiquer et desquels nous allons extraire tout ce qui nous paraît devoir intéresser nos lecteurs.

## MÉMOIRES

de l'abbé François-Stanislas-Auguste VERNER de DAMBACH.

I

Mon père, Frédéric de Dambach, reçut le jour à Varsovie en 1739. Il était fils naturel de Frédéric II, roi de Prusse. Son éducation fut soignée. Il devint habile dans l'art militaire, ce qui lui valut la royale protection de son père. Après avoir été créé baron en Pologne, il fut décoré de l'ordre royal de la Providence avec le titre de chevalier. Enfin, en Prusse, il fut fait colonel de houlans. Le roi le fit marier à une femme d'une fortune considérable. De ce premier mariage naquirent deux fils.

Passionné pour l'art militaire, ne rêvant que combats, assauts et victoires, mon père se mit en tête de créer à ses frais des corps-francs, ce qui diminua sensiblement sa fortune. Lors donc qu'il se vit obligé, pour le bien de sa femme et de ses enfants, de réclamer les avances qu'il avait faites au gouvernement prussien, la liquidation en fut tardive. Que de démarches infructueuses, que de temps perdu, avant que de voir terminée cette affaire de bureaucratie! Le baron, dont le besoin justifiait non une sorte incartade, mais l'impatience, fatigué de demander, de solliciter en vain le ministère prussien, apprend que le roi est à la chasse. Aussitôt il pique des deux son coursier et se rend en toute hâte auprès du monarque. Au lieu de lui parler avec le respect et la modération convenables, il s'oublie et se plaint avec ameretume et vivacité des lenteurs qu'on apporte à lui restituer ses avances. Frédéric, quoique philosophe, était souverain. Comme homme offensé, il voulut bien pardonner au coupable son manque d'égards et son ton d'insolence, mais comme souverain, sa majesté royale était trop lésée pour laisser impunie une faute si grave. « Colonel! lui dit-il, vous serez incessamment payé, je vous en donne ma parole; mais je ne vous accorde que vingt-quatre heures pour sortir du royaume. » Puis, s'adressant à ceux qui l'entouraient, il ajouta: « Aide et protection à M. le baron, qu'il sorte de mon royaume avec sécurité. »

Mon père quitta donc la Prusse et vint s'établir en France. Deux ans plus tard, il retourna en Prusse, il reçut à Berlin les fonds dont la restitution devait lui être faite. Il est à présumer que le roi avait donné des ordres pour que le baron ne fut point arrêté. Ce trait de clémence honora singulièrement le monarque et nous révéla la bonté de son cœur.

A son retour en France, le baron reçut des nouvelles de la Prusse qui lui annonçaient la mort de sa femme, à la suite d'un cancer au sein. Sa douleur, on le conçoit aisément, fut vive au premier moment, mais elle ne tarda pas à se dissiper.

per au contact de quelques amis adonnés aux vains plaisirs du monde.

Après être demeuré veuf tout le temps exigé par la décence, le baron fit la connaissance d'une jeune personne dont les talents, les vertus, la beauté et les grâces captivèrent son cœur. Il la demanda en mariage et eut le bonheur de l'obtenir. Elle se nommait Constance-Victoire du Coudray Brière, fille de messire Louis-Bernard du Coudray Brière, doyen des conseillers à la grande table de marbre du Parlement de Rouen. Je suis issu de ce mariage en 1788. Depuis trois ans, les portes de la vie m'étaient ouvertes, lorsque la France agitée dans son intérieur par la pression des opinions, se voyait menacée de la coalition ennemie. Mon père, que des lieux sacrés avaient naturalisé français, ne put se déterminer à rester neutre dans cette grande et mémorable crise. Son pays, disait-il, était la France, d'après cet adage bien connu : *Ubi Papa, ibi Roma* : (là où est le Pape, là est Rome). Un pays généreux m'a reçu, disait-il, j'y ai le titre et la qualité de citoyen, j'y ai mes propriétés, mon épouse et mon fils. Puisque ce pays est menacé, courrons sans plus tarder à sa défense.

Mon père aimait le roi, mais il pensait qu'il y avait assez de Français valeureux et attachés à sa personne pour le défendre et le protéger contre une poignée de factieux, sans que la France eût cette obligation aux étrangers ; obligation si chère et si honteuse, lorsqu'ils parviennent à occuper un territoire que sa riche fertilité fait convoiter à l'avance. J'ignore si mon père voulut ternir en un jour quarante-quatre ans d'honorables services, en combattant contre la Prusse, sa patrie. Que dis-je, j'ignore ? — Non, dès qu'il vit la France sérieusement menacée, il se rendit à la Convention pour demander du service. Sa haute capacité étant bien connue, il obtint le titre de colonel-général d'une légion dite germanique. Dès qu'il sut que les Prussiens attaquaient la France, il changea son plan de guerre. Il crut devoir mieux la servir en cherchant à rendre libre le roi martyr, renfermé au Temple avec sa famille. Dans ce but, ayant appris que la Vendée faisait à bonne intention une guerre de partisans, c'est-à-dire sans troupes réglées, il conçut le projet d'aller lui donner du renfort, et de là se diriger avec une masse imposante sur Paris, afin de délivrer l'illustre captif. Il fallait, pour l'exécution d'un tel projet, tromper la vigilance de la Convention, c'est-à-dire tenir le même langage, hurler avec les loups, se donner ainsi l'air d'un ultra-démocrate. Mon père, dont l'opinion royaliste vous est maintenant connue, crut pouvoir, sans scrupule aucun, tromper la Convention sur ses véritables intentions. Cela ne doit pas étonner, ni passer pour félonie, si l'on réfléchit qu'il ne voyait dans cette assemblée que des hommes qui avaient usurpé à un roi et à tout un peuple, leur pouvoir. En effet, le 20 janvier 1793, veille d'un jour que tout vrai Français voudrait pouvoir effacer des pages de l'histoire au prix de son sang, ce jour-là, disons-nous, prouverait que mon père avait raison, puisque, se disant les légitimes mandataires du peuple, ils rejettèrent son appel. La preuve encore, que mon père ne devait pas regarder toute cette assemblée comme le choix libre d'un peuple dont l'expression et la volonté sont unanimes, c'est la divergence d'opinions qui a éclaté au sein même de l'assemblée ; les uns, ayant voté la réclusion perpétuelle, les autres le bannissement du territoire à perpétuité, d'autres enfin la mort... Donc la conduite de mon père qui était non moins spirituel que brave, ne saurait être blâmée. Il distinguait la volonté du peuple de la volonté arbitraire et versatile des Conventionnels. Il croyait pouvoir, en toute conscience, user de ruse en politique, comme on le fait en tout état de guerre. La nature, bien qu'avare dans ses dons, avait pourvu mon père de beaucoup d'esprit, mais chez lui le jugement était souvent en défaut. Cette précieuse qualité ne dominant pas les autres, il lui est arrivé d'agir en maintes occasions avec légèreté et précipitation, ce qui ordinairement fait échouer le bien que l'on se proposait de faire.

Le colonel avait donc créé sa légion. Elle était en partie composée d'étrangers. Dans la suite, il s'y est enrôlé des Français, ce qui était contraire à sa capitulation. Or cet incident a été la cause de la perte de la légion et de celle de

mon père. Des Français étant sous le commandement d'un chef étranger, bien que mon père ne les traitât pas à la prussienne, plusieurs d'entre eux, par amour-propre et par envie de faire fortune, cherchèrent l'occasion de lui nuire et de s'emparer du commandement de la légion. La conduite du colonel-général était irréprochable ; les fonds que la Convention avait décrétés pour l'équipement des légionnaires étaient scrupuleusement employés. Loin d'abuser des deniers publics, il ne demanda pas même à être remboursé de certaines sommes dont il avait dû faire les avances. Le salut du roi et la passion de la gloire, c'est tout ce qu'il recherchait.

(La suite au prochain numéro.)

### Le réséda.

Vous aimez le réséda, Mesdames, et il est rare de n'en point trouver dans vos jardins ; mais peut-être ne savez-vous pas encore l'élever en pot pour jouir de son odeur délicieuse pendant toute l'année. Le réséda dont vous devrez acheter la graine se nomme à *grandes fleurs* ; les épis sont plus gros, sa feuille est plus épaisse, et toute la plante présente un aspect plus vigoureux. Remplissez quelques godets de terreau et semez dans chacun une douzaine de grains à un centimètre de profondeur ; quand la graine aura levé, vous ne laisserez que quatre pieds dans chaque godet, pour n'en laisser qu'un plus tard. Vous savez qu'il ne faut pas le repiquer ; mais quand il sera fortifié dans son godet, vous devrez dépoter avec soin sans briser la motte, et le mettre dans un pot de 14 à 16 centimètres. Si vous tenez à l'avoir beau, coupez-lui la tête à la hauteur de 20 centimètres, faites-le ramifier en pinçant les principaux bourgeons.

Le réséda ainsi traité commencera à fleurir en juin et continuera jusqu'à l'entrée de l'hiver. Pour avoir des fleurs l'hiver et le printemps, il faudra semer de nouveau en juillet.

Un mot saisi au passage lors de l'assermentation du Grand Conseil :

Le cortège venait d'entrer à la cathédrale, et la foule de se presser sous le grand portail pour pénétrer. Un des hommes de la troupe qui formait la haie, cherchant à maintenir l'ordre et se voyant bousculé, s'écria avec colère : *Point de ces enfants par là, la consigne est positif !*

X... est dévot, mais il rendrait des points à Harpagon. — Quand il prie, disait quelqu'un, il joint les mains avec tant de ferveur qu'il lui est impossible de les séparer au moment de la quête.

La livraison d'avril de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET RÉVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Etudes contemporaines. — Charles Didier, par M. Frédéric Frossard. (Quatrième et dernière partie.) II. Deux grands papes au moyen âge. — Grégoire VII et Innocent III, par M. Alfred de Chambrier. (Deuxième partie.) III. Les chemins de fer suisses et les passages des Alpes, par M. Ed. Tallichet. (Quatrième et dernière partie.) IV. Une tempête sur le lac des Quatre Cantons. — Nouvelle, de Mme Meyer de Schauensee. V. Variétés. — Le chancelier Pasquier, par M. Adolphe de Circourt. VI. Causeries parisien-nes. BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — Philosophie de l'architecture en Grèce, par Emile Boutmy. — Physique sociale, ou essai sur le développement des facultés de l'homme, par A. Quetelet. — Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.